



Bail de sous location ne conférant pas la propriété commerciale

Par **melody46**, le **26/04/2010** à **07:59**

Bonjour,
Je suis commerçant - depuis plusieurs années je suis locataires d'un emplacement sur le parking d'un pépiniériste - j'y ai installé un algéco pour faire mon bureau de vente - le propriétaire nous a fait un bail avec une certaine superficie pour y déposer du matériel que nous vendons - avec le crise nous avons demandé de nous réduire la superficie du terrain loué - on nous le refuse - de + si nous partons - nous ne pouvons plus payer un tel loyer, le propriétaire nous demande de payer jusqu'en 2013 (date de la fin du bail) en a-t-il le droit ?
Sur notre bail, il n'y a rien concernant le préavis à donner en cas de départ - est-ce normal ? doit-on donner un préavis ?
Je viens de voir les textes inscrit sur le bail :
BAIL DE SOUS LOCATION NE CONFÉRANT PAS LA PROPRIÉTÉ COMMERCIALE
Merci de me donner quelques conseils